



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

| | |
|---|---|
| Title - Sujet LiveScan | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-191708/B | Date 2020-09-10 |
| Client Reference No. - N° de référence du client M7594-191708 | Amendment No. - N° modif. 010 |
| File No. - N° de dossier 107zl.M7594-191708 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZL-107-38315 | |
| Date of Original Request for Standing Offer 2020-07-16 | |
| Date de la demande de l'offre à commandes originale | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-17 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chevrier, Stephane | Buyer Id - Id de l'acheteur 107zl |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 408-4356 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |
| Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the Offer. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

MODIFICATION 010 DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER**La présente modification vise à :**

1. Répondre aux questions de clarification suivantes soumises par des soumissionnaires éventuels.
2. Modifier la demande de soumissions au besoin.

1. DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RÉPONSES

| Question | Référence dans la DP | Titre/ Sujet | Question d'éclaircissement | Réponse | Précisions apportées à la question | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--------------|--|------------|-------------|-------------|---------|------------------------|------|---------|------------------|------|---------|--------|------|--------------------------------|-------|-------|--|--------------|---|
| Q10.1 | Annexe J – Plan et critères d'évaluation | Tableau 3-3 : Pondération de la note technique globale de la proposition (Référence ci-dessous) <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Tableau 3-3 : Pondération de la note technique globale de la proposition</th> </tr> <tr> <th>Évaluation</th> <th>Description</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Volet 1</td> <td>Exigences obligatoires</td> <td>S.O.</td> </tr> <tr> <td>Volet 2</td> <td>Exigences cotées</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>Volet 3</td> <td>Repère</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Note technique pondérée totale</td> <td>Total</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> | Tableau 3-3 : Pondération de la note technique globale de la proposition | | | Évaluation | Description | Pondération | Volet 1 | Exigences obligatoires | S.O. | Volet 2 | Exigences cotées | 80 % | Volet 3 | Repère | 20 % | Note technique pondérée totale | Total | 100 % | L'État pourrait-il fournir des détails supplémentaires pour aider les fournisseurs à déterminer précisément ce qui sera évalué au cours du test d'évaluation des performances, c'est-à-dire les éléments faisant partie de la note, comme il est indiqué à l'annexe J – Plan et critères d'évaluation, tableau 3-3, avec un seuil minimal de 70 % et une pondération de 20 % ? | R10.1 | Les tableaux d'évaluation figurant à l'Annexe 1 de l'appendice J – Plan pour le test d'évaluation des performances de la GRC seront utilisés pour évaluer la dactyloscopieuse électronique de l'offrant. L'offrant doit obtenir une note de 70 % ou plus pour être conforme. Cette note en pourcentage représentera 20 % de la note technique totale pondérée. Par exemple : Note de la phase 2 = 87,5 % Note de la phase 3 = 80 % Note technique totale pondérée = 80 % de la note de la phase 2 plus 20 % de la note de la phase 3 : $87,5 \times 80 \% = 70 \% + 80 \times 20 \% = 16 \%$ Total = 70 + 16 = 86 % |
| Tableau 3-3 : Pondération de la note technique globale de la proposition | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Évaluation | Description | Pondération | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Volet 1 | Exigences obligatoires | S.O. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Volet 2 | Exigences cotées | 80 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Volet 3 | Repère | 20 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Note technique pondérée totale | Total | 100 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Q10.2 | Question générale | Questions des soumissionnaires en attente | 2. Plusieurs questions demeurent en suspens, n'ayant pas encore reçu la réponse de l'État. Ces réponses aideraient grandement les fournisseurs à répondre à la proposition finale. | R10.2 | Le Canada a maintenant publié neuf modifications à l'invitation à soumissionner sur le site Web Achats et ventes en réponse aux questions de l'industrie. Deux autres modifications à l'invitation | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | |
|--------------|---|--|--|--------------|--|
| | | | L'État dispose-t-il d'une estimation concernant la diffusion des réponses aux questions? | | à soumissionner seront probablement publiées d'ici le 11 septembre. |
| Q10.3 | Annexe B de l'appendice A : Exigences détaillées relatives à la dactyloscopieuse électronique | <p>Section 2 – Spécifications détaillées pour le matériel – Sous-section 2.2 Kiosque renforcé pour les dispositifs Livescan – Point C. Écran plat</p> <p>Le kiosque renforcé pour les dispositifs Livescan doit comprendre au moins les spécifications minimales suivantes au-delà des exigences indiquées dans l'énoncé des besoins et les documents connexes : (M)</p> <ul style="list-style-type: none"> • C. écran plat tactile d'au moins 24 pouces, à résolution maximale de 1920 x 1200, à rapport de forme de 16:10 (8:5). | <p>Selon ce que nous connaissons du marché et des composants, la disponibilité d'un écran plat tactile de 24 pouces ne semble pas envisageable actuellement. Dans ce cas, est-il acceptable de fournir un écran plat tactile de 24 pouces avec une résolution de 1920 x 1080 et un rapport de forme de 16:9?</p> | R10.3 | <p>Il est acceptable de fournir un écran plat tactile de 24 pouces avec une résolution de 1920 x 1080 et un rapport de forme de 16:9.</p> |
| Q10.4 | <p>Annexe B de l'appendice A : Exigences détaillées relatives à la dactyloscopieuse électronique</p> <p>Annexe K – Matrice de traçabilité des exigences</p> | <p>La section 2.4.1 – Exigences relatives à la fonction de numérisation de la dactyloscopieuse Cardscan, point 3, indique ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numériseur doit saisir l'image d'un document, les images des empreintes digitales et les images des paumes en un seul passage, à une résolution de 500 ppp. (M) <p>Le point 3b de la section 4.8 – Exigences relatives aux dispositifs Cardscan indique ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un moniteur secondaire désigné comme tel et qui affiche le formulaire dactyloscopique numérisé pour permettre à l'UOL d'en voir les données démographiques lorsqu'il | <p>Étant donné que le formulaire C-216 complet est long de 14 pouces, est-il nécessaire que les 14 pouces soient numérisés en un seul passage?</p> <p>Si c'est le cas, cela signifie-t-il que l'appareil Epson Perfection V800 (mentionné dans la section 1.7.4/tableau 1.6 EFG), qui ne peut numériser que des documents de 11,7 pouces de long, ne peut pas être utilisé ou fourni parce qu'il ne répond pas aux exigences obligatoires?</p> | R10.4 | <p>Pour les scanners à plat existants fournis par le gouvernement qui nécessitent plus d'un balayage, il est acceptable qu'il y ait plus d'un balayage.</p> <p>Les nouveaux scanners à plat proposés par l'offrant doivent saisir l'image du document, les images d'empreintes digitales et les images de la paume en un seul passage.</p> <p>Le logiciel de l'offrant doit prendre en charge la capacité de balayage unique pour les scanners à plat qu'il propose. En outre, dans le cadre des « EFCD certifiés ou faisant l'objet d'une nouvelle attestation satisfaisant aux exigences</p> |

| | | | | | |
|--------------|--|---|---|---------------|---|
| | <p>Pièce jointe 2 à l'annexe J – Tableau de présentation et d'évaluation pour les propositions techniques.</p> | <p>entre cette information dans le formulaire électronique à partir du moniteur principal.</p> <p>Section 1.7.4 renvoyant au tableau 1-6 : Équipement fourni par le gouvernement – Scanneurs à plat. Le tableau comprend :</p> <p>– « Epson Perfection V800 »</p> | | | <p>de l'OCPN », le logiciel de l'offrant doit prendre en charge la capacité de balayage unique pour les scanners à plat fournis par le gouvernement offrant la possibilité d'un balayage unique si l'offrant a indiqué qu'il prenait en charge les scanners à plat fournis par le gouvernement.</p> <p>Remarque : Il n'est <u>pas</u> nécessaire de prendre en charge la capacité de balayage unique au moment de la soumission pour obtenir les points disponibles pour les scanners à plat fournis par le gouvernement. En d'autres termes, si la solution Cardscan proposée par l'offrant permet la réutilisation des scanners à plat fournis par le gouvernement, il obtiendra les points.</p> <p>Remarque : La soumission de l'offrant doit inclure le coût du soutien de tous les appareils fournis par le gouvernement si l'offrant a indiqué qu'il prenait en charge l'équipement fourni par le gouvernement.</p> |
| Q10.5 | <p>Annexe B de l'appendice A : Exigences détaillées relatives à la dactyloscopieuse électronique</p> | <p>Chapitre 6, section 6.1.4 « Bascules » :</p> <p>1. Les dactyloscopieuses électroniques doivent prendre en charge au minimum les bascules réglables suivantes :</p> <p>a. affichage de l'écran « au nom de » au début du traitement. Si ce paramètre</p> | <p>L'État pourrait-il préciser comment il prévoit « sélectionner au nom de » au besoin?</p> | R.10.5 | <p>Cette deuxième phrase « Si ce paramètre est désactivé, l'administrateur doit pouvoir choisir d'afficher cet écran en fonction des besoins » sera supprimée.</p> <p>Ce paramètre configurable permet de présenter, ou non, l'écran « Au nom de » à l'UOL.</p> |

| | | | | | |
|--------------|-----------------------------|---|---|--------------|--|
| | | est désactivé, l'administrateur doit pouvoir choisir d'afficher cet écran en fonction des besoins. | | | Il n'est pas nécessaire de permettre à l'UOL de choisir le mode « Au nom de » lorsque l'écran est éteint. Cela signifie que l'administrateur de la dactyloscopieuse devra modifier ce paramètre de configuration pour activer l'écran au début du flux de travail afin que l'UOL puisse utiliser l'écran « Au nom de ». |
| Q10.6 | Pièce jointe 2 à l'annexe J | R23 précise ce qui suit : « La solution EFCD devrait utiliser autant que possible des paramètres configurables afin d'offrir la flexibilité nécessaire pour répondre le mieux possible aux exigences. La solution EFCD de l'offrant doit fournir une flexibilité maximale avec des paramètres configurables. Ces changements de configuration de l'application ne doivent pas inclure la modification de codes de programmation existants ou l'ajout de nouveaux codes, ni la modification de l'architecture de l'application ou de la structure des données. Annexe B, section 6, en plus de l'énoncé des exigences et de ses documents connexes, où le paramètre configurable est décrit. Les points seront attribués en fonction de la conception globale de l'EFCD et de sa capacité à utiliser des paramètres configurables. Une conception basée sur des paramètres configurables, avec au moins 25 paramètres configurables, | L'État peut-il préciser si les articles énumérés dans R23 seront utilisés aux fins d'évaluation pendant le test d'évaluation des performances? (L'amendement 005 indique que les exigences énumérées dans R17 devraient être utilisées pour évaluer les exigences obligatoires.) | R10.6 | R23 et R17 sont deux exigences distinctes qui seront évaluées séparément. R17 ne comprend aucune des exigences prévues dans R23. La portée du test d'évaluation des performances est indiquée à l'Annexe 1 de l'appendice J. L'appendice J indique également que « les tests d'évaluation des performances seront utilisés pour vérifier ou confirmer les exigences écrites examinées à un stade antérieur ». Par conséquent, toute exigence dans R23 pourrait être vérifiée dans le cadre du test d'évaluation des performances. |

| | | | | | |
|--------------|---|--|---|--------------|--|
| | | <p>permettra d'obtenir 50 % des points. Les 50 % restants seront attribués en fonction de la prise en charge par le logiciel commercial, au moment de la soumission de l'offre, des paramètres configurables spécifiques décrits à l'annexe B, aux sections 6.1.1 (1, a, b, c, d, f, m, n, q), 6.1.2 (1a); 6.1.3 (1, a, b, c, e, f, g), 6.1.4 (1, a, d, e, f, g, h), 6.1.5 (1, a, b, c) et 6.1.6 (1, ai, aii, aiii, b, c). Des demi-points seront attribués pour les paramètres configurables qui devraient être modifiables par l'administrateur de la dactyloscopieuse; toutefois, ils ne peuvent être modifiés que par l'offrant. L'offrant doit indiquer dans la matrice de traçabilité des exigences (MTE) si le paramètre configurable existe déjà et s'il est modifiable par l'administrateur de la dactyloscopieuse ».</p> | | | |
| Q10.7 | Annexe K – Matrice de traçabilité des exigences | <p>Annexe B de l'appendice A : Exigences détaillées de l'EFCD : Chapitre 2.D</p> <p>2.7 Serveur SMTP à point d'interface unique, point 1 :</p> <p>1. Le serveur de protocole de transfert de courrier simple (SMTP) à point d'interface unique doit comprendre au moins les spécifications minimales suivantes au-delà des exigences indiquées dans l'énoncé des besoins et les documents connexes :</p> <p>h. Tout le câblage nécessaire pour les appareils</p> <p>i. Huit ports USB</p> | <p>Nous avons quelques difficultés à trouver toutes les spécifications combinées du serveur SMTP à point d'interface unique. Nous avons réussi à trouver un serveur qui répond à la plupart des exigences, mais nous n'en avons pas trouvé un doté de huit ports USB. Le maximum de ports USB que nous avons pu trouver est six.</p> <p>Cela est-il acceptable pour l'État?</p> | R10.7 | Oui, six ports USB sont acceptables pour le serveur SMTP à point d'interface unique. |

Solicitation No. - N° de l'invitation

M7594-191708/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M7594-191708

Amd. No. - N° de la modif.

010

File No. - N° du dossier

107zl.M7595-191708

Buyer ID - Id de l'acheteur

107zl

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. **MODIFICATIONS**

À l'annexe B de l'appendice A : Exigences détaillées relatives à la dactyloscopieuse électronique Chapitre 6, section 6.1.4 « Bascules » :

SUPPRIMER :

26. Les dactyloscopieuses électroniques doivent prendre en charge au minimum les bascules réglables suivantes :

- a. affichage de l'écran « au nom de » au début du traitement. Si ce paramètre est désactivé, l'administrateur doit pouvoir choisir d'afficher cet écran en fonction des besoins.

INSÉRER :

26. Les dactyloscopieuses électroniques doivent prendre en charge au minimum les bascules réglables suivantes :

- a. affichage de l'écran « au nom de » au début du traitement.

AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'EST SOULEVÉE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION 010 DE L'INVITATION À SOUMISSIIONNER